

CLIC Arkema Balan - 17 septembre 2008

Ordre du jour

- Introduction de Mme la directrice de cabinet du préfet de l'Ain
- Objectifs de la loi du 30 juillet 2003 (DRIRE)?
- Le Comité Local d'Information et de Concertation (DRIRE): composition, missions, fonctionnement, AP du 29 mai 2007
- Désignation du président du CLIC
- Notions de risques, outils de maîtrise des risques (DRIRE)?
- Présentation du site Arkema de Balan et de la démarche de maîtrise des risques (société Arkema)?
- Débat
- Présentation de la campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs (SPIRAL) ;
- Conclusions

Loi du 30 juillet 2003

relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages

- **Développer une culture de prévention : Information et participation du public (CLIC)**
- **Réduire le risque à la source, traiter les situations « urbanisme et risque » héritées du passé et préserver l'avenir (prévention et PPRT)?**
- **Renforcer la participation des salariés et des sous-traitants à la sûreté de fonctionnement pour prévenir les accidents**
- **Améliorer l'indemnisation des victimes de catastrophes industrielles**
- **Prévenir les défaillances d'entreprises et anticiper les remises en état des sites en fin d'activité**

Décret du 1er février 2005

Le
Comité
Local
d'**I**nformation
et de **C**oncertation

Collège Riverains :

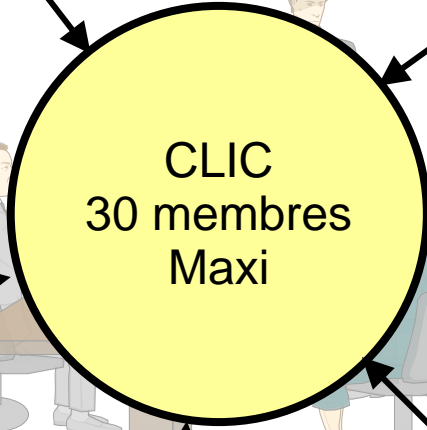
- . Des représentants du monde associatif local
- . Des riverains
- . Des personnalités qualifiées

Collège Administration :

- . Le préfet ou son représentant
- . Protection civile
- . SDIS
- . DRIRE
- . DRE ou DDE
- . DDTEFP

Collège salariés :

Des représentants des salariés proposés par le comité interentreprises de santé et de sécurité au travail



président du CLIC
nommé par le préfet sur proposition du comité, à défaut : le préfet

Collège Collectivités territoriales:

- . Des représentants proposés par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales ou des EPCI

Collège Exploitants :

- . Des représentants de la direction des établissements
- . Le cas échéant, un représentant des autorités gestionnaires des infrastructures de transport

Ressources, territoires et habitants
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Comité Local d'Information et de Concertation

- 30 membres au maximum, nommés pour 3 ans
- 5 collèges « équilibrés »* autant que possible

Modifications envisagées:

** dans le cas de collèges déséquilibrés, chaque collège disposera néanmoins du même nombre de voix*

Le collège "salariés": représentants proposés par la délégation du personnel du comité interentreprises de santé et de sécurité au travail, parmi ses membres. A défaut, il comprend des représentants des salariés de chaque établissement concerné, à raison d'au moins un représentant du personnel par établissement, proposés par la délégation du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail parmi ses membres ou, à défaut, par les délégués du personnel en leur sein.

Le Comité Local d'Information et de Concertation *articles D.125-29 à D.125-34 du code de l'environnement circulaire ministérielle du 26 avril 2005*

Le préfet crée un CLIC

- pour une ou plusieurs **installations AS** (notion de bassin industriel)?
- si le **Périmètre d'Exposition aux Risques** (PER) inclut au moins un local d'habitation ou lieu de travail
- **aire géographique** correspondant au PER, à défaut au PPI (périmètre d'information retenu lors de la dernière campagne d'information, ou périmètre plus récent qui correspond aux conséquences évaluées de l'accident le plus pénalisant)?
- **nom du CLIC** : nom de l'implantation géographique, ou nom de l'établissement s'il est unique

cadre d'échange et d'information sur les actions entreprises en vue de prévenir les risques d'accident majeur

- associé à l'élaboration du PPRT, émet un avis sur le projet de PPRT
- informé par l'exploitant du bilan annuel de l'entreprise
- informé des projets de modification ou d'extension des installations
- destinataire des rapports d'analyse critique d'éléments du dossier d'autorisation (demandée par le préfet)
- destinataire des plans d'urgence et informé des exercices
- peut émettre des observations sur les documents d'information
- peut demander des informations sur les accidents
- peut s'intéresser aux activités à risques connexes
- peut faire réaliser des tierces expertises

Organisation des réunions

- **réunion au moins un fois par an** et/ou si la majorité des membres en fait la demande motivée
- convocation et documents de séance **transmis 14 jours avant** la réunion
- possibilité, pour le président, d'inviter toute **personne compétente** susceptible d'éclairer les débats
- possibilité de **remplacement par un autre membre** (2 mandats au plus)?
- **prépondérance de la voix du président** pour les avis et les décisions approuvées par la moitié des membres

Secrétariat du comité

- **organisation** matérielle des réunions et **secrétariat** laissés à la discrétion du président et du préfet. Dans le département de l'Ain, ces opérations sont réalisées par le SPIRAL.
- **financement** du fonctionnement du comité (fonctionnement courant et expertises) par le MEEDDAT* via la DRIRE
- préparation par le secrétariat d'un **bilan annuel** des activités et orientations du comité
- **mise à disposition régulière du public**, notamment via internet, d'un bilan de ses actions, des comptes rendus des travaux diffusables du comité et des thèmes de ses prochains débats

* *Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire*

Les CLIC en Rhône-Alpes

Les outils mis a disposition des CLIC

un **site internet** dédié aux CLIC

clic-rhonealpes.com

documents mis sur le site internet :

- l'arrêté constitutif du CLIC
- la composition du CLIC
- les comptes rendus des réunions
- des documents présentés en séance
- l'actualité des CLIC
- les réponses aux questions des internautes

webmaster : mission

« information/communication »

évolution prochaine : site internet CLIC et PPRT



Les CLIC en Rhône-Alpes

Les outils mis a disposition des CLIC

une lettre d'information semestrielle sur

les risques industriels majeurs en Rhône-Alpes

lettre adressée directement à chaque membre des CLIC, aux industriels et communes concernés, à tous les lycées et collèges de Rhône-Alpes

(tirage : 12 000 ex.)

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Regards Risque
SUR LE
La lettre d'information sur les risques industriels majeurs en Rhône-Alpes

REGARDS RISQUE
OCTOBRE 2006 N° 1

C'EST À DIRE : L'école est un lieu privilégié de sensibilisation aux risques.

TOUTE LA LUMIÈRE SUR... : À l'école, prévenons par tous les moyens !

REGARDS RISQUE
NOVEMBRE 2006 N° 2

C'EST À DIRE : D'ICRIM, P.OI, S.DIS, ICPE... Mais quel est donc ce langage ?

TOUTE LA LUMIÈRE SUR... : D'ICRIM, P.OI, S.DIS, ICPE... Mais quel est donc ce langage ?

REGARDS RISQUE
MAY 2007 N° 4

C'EST À DIRE : L'organisation de la Riposte de Sécurité Civile (ORSEC) a des mots pour vocations de s'adapter à tous types d'événements.

TOUTE LA LUMIÈRE SUR... : LE PPI

REGARDS RISQUE
MAY 2008 N° 5

C'EST À DIRE : Le droit des industriels pose une information importante.

TOUTE LA LUMIÈRE SUR... : Informons-nous, c'est notre droit !

Présent pour l'avenir

Désignation du président du CLIC Arkema

C'est quoi, le risque?

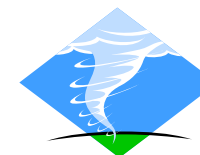
Au sens de la norme européenne ISO/CEI 73:
C'est la combinaison de la probabilité d'un événement et de ces conséquences

Au sens de la norme européenne ISO/CEI 51:
C'est la combinaison de la probabilité d'un dommage et de sa gravité

Exemple de probabilités de la vie courante

- Probabilités absolues

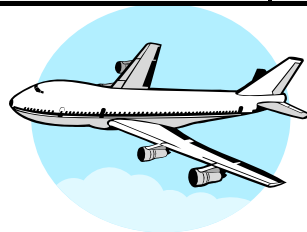
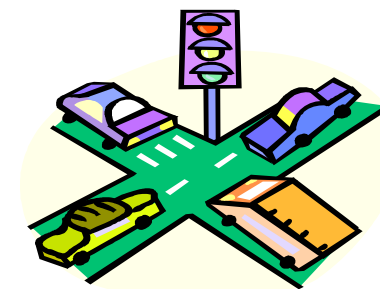
Cause du décès	Probabilité par personne et par an
Grippe	200 / 1 000 000
Inondation / Tornade	2,2 / 1 000 000
Tremblement de terre	1,7 / 1 000 000
Morsure animal venimeux	0,2 / 1 000 000
Foudre	0,1 / 1 000 000



Exemple de probabilités de la vie courante

- Probabilités pour les personnes exposées

Cause du décès	Probabilité par personne et par an
Conduire un cyclomoteur	20 000 / 1 000 000
Fumer 20 cigarettes par jour	5 000 / 1 000 000
Conduire une voiture	170 / 1 000 000
Boire une bouteille de vin par jour	75 / 1 000 000
Jouer au football	40 / 1 000 000
Pratiquer l'alpinisme	40 / 1 000 000
Prendre l'avion	0,1 / 1 000 000
Habiter près d'un équipement sous pression (usine)	0,05 / 1 000 000



Exemple de probabilités de la vie courante

- Probabilités pour cent millions d'heures pratiquées

Activité	Nombre de décès pour 100 millions h.
Jockey professionnel	50 000
Alpinisme	4 000
Voyage en avion	240
Bicyclette	96
Mines de charbon	40
Heurt par une voiture	1
Foudre	0,001
Explosion d'un équipement sous pression pour le public	0,0006

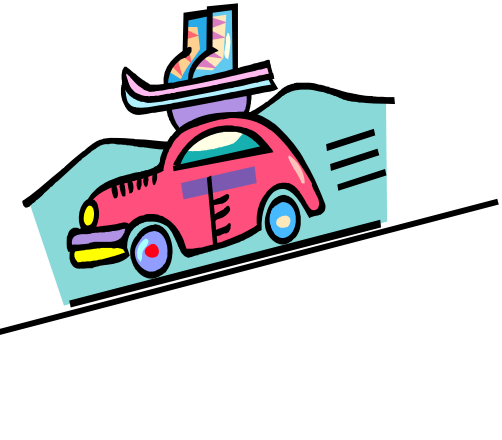


Vers une définition rigoureuse du risque

Dans le domaine des risques technologiques, nous parlons dorénavant d'aléas (notion par ailleurs utilisée dans le cadre des PPRT) et de vulnérabilité.

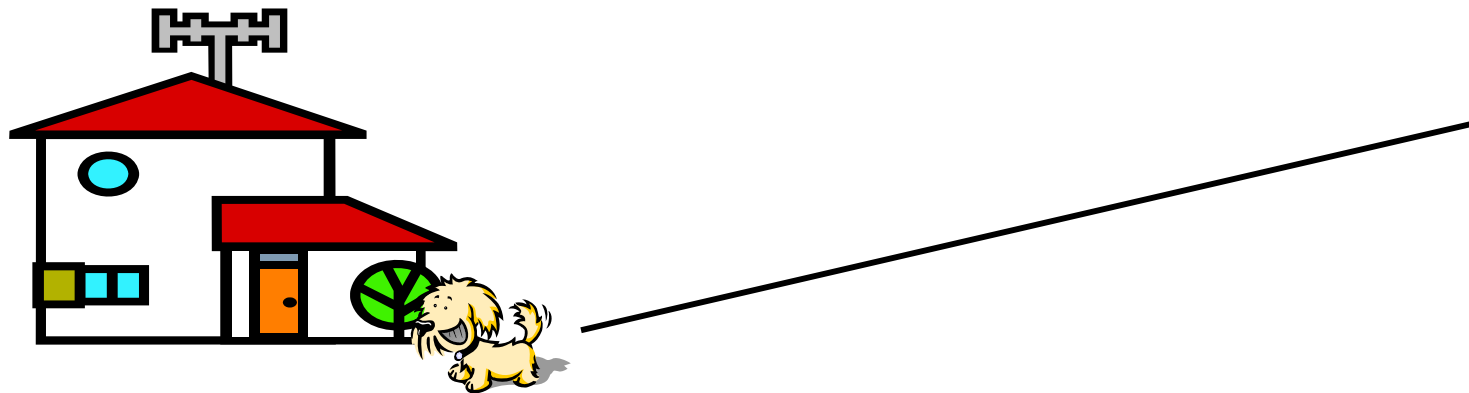
L'aléa

- L'aléa décrit la probabilité qu'un phénomène se produise en un lieu donné ainsi que l'intensité des effets physiques qu'il va produire
 - Ex: le scénario est « les freins d'un véhicule lâchent »
 - La probabilité est de 1 véhicule/100000. S'il en passe 5 000 par an, c'est donc une probabilité de 1/20
 - Les effets physiques sont un projectile d'une tonne déboulant à 80 km/h



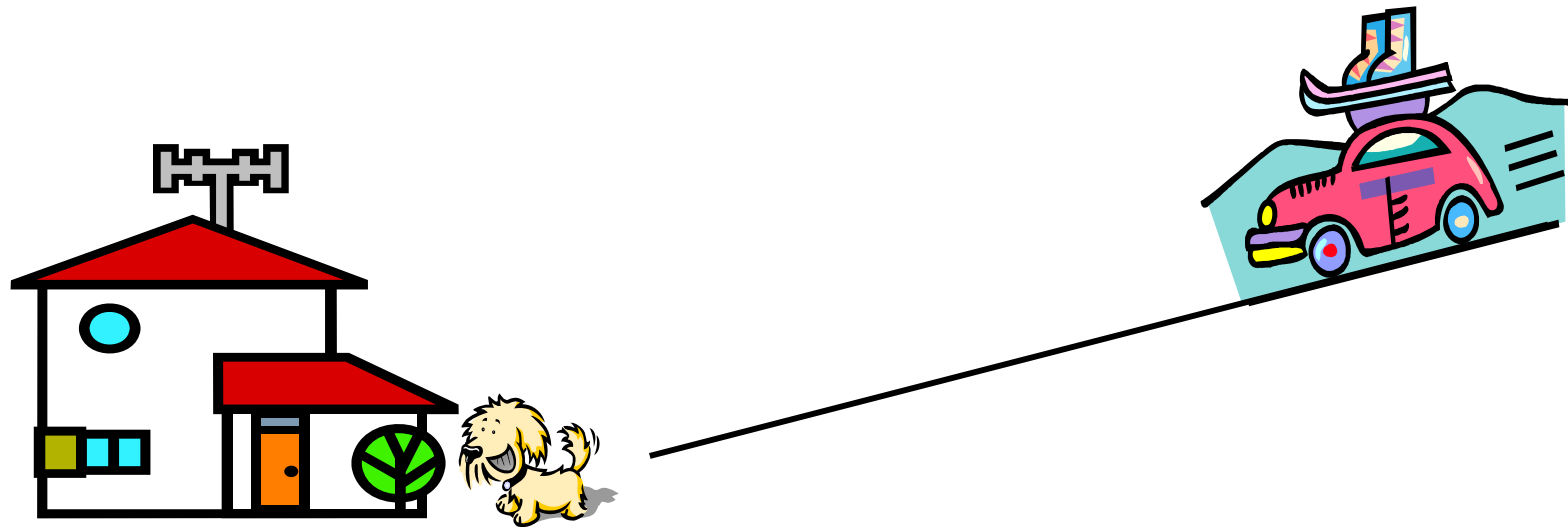
La vulnérabilité

- La vulnérabilité décrit les cibles qui pourraient être exposées au danger et leur degré de sensibilité au danger
 - La vulnérabilité du village de montagne est caractérisée par la maison au bout de la ligne droite, occupée la nuit par 3 personnes et le jour par un animal de compagnie.



Le risque

- **RISQUE = ALEA + VULNERABILITE**



Réduction du risque

- Réduire le risque, c'est donc:
 - réduire l'aléa (action de prévention)?
 - probabilité
 - gravité des effets physiques
 - cinétique
 - et/ou réduire la vulnérabilité (action de protection)?



Conséquences d'un accident

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Conséquences

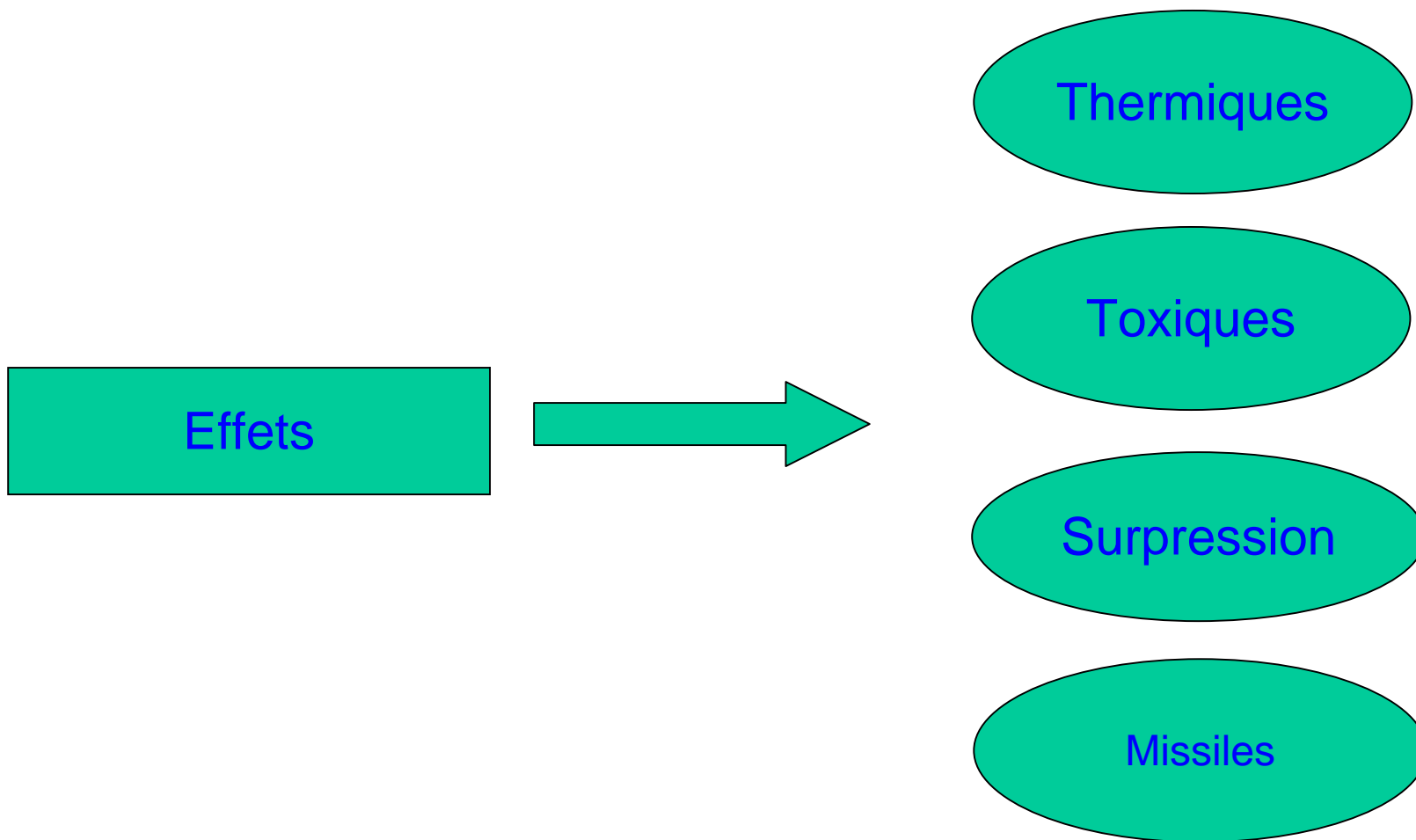
Humaines

Environnementales

Économiques

Présent
pour
l'avenir

Conséquences d'un accident



Seuils caractéristiques de flux thermiques en kW/m²

(durée d'exposition menant à effet significatif)?

- Rayonnement solaire intense (15 mn) 1
- Seuil d'effet irréversible (2 mn) 3
- Seuil d'effet létal (2 mn) 5
- Effondrement des structures en acier (15 mn) 20
- Brûlures instantanées sur peau nue 21
- Inflammation spontanée du bois en 2 à 3 min 32
- Danger pour réservoirs d'hydrocarbures (quelques mn) 38

Conséquences des explosions

- Les effets de surpression
 - Exemples de dégâts engendrés par des surpressions
 - P=20 mbar : bris de vitre
 - P=50 mbar : déplacement de tuiles - seuils des effets irréversibles
 - P=70 mbar : projection des personnes au sol
 - P=100 mbar : dommages possibles sur les réservoirs d'hydrocarbures de grandes dimensions
 - P=140 mbar : limites de dégâts sérieux aux habitations, murs et toits de maisons - seuil des effets létaux (indirects)
 - P=300 mbar : probabilité de rupture de tympan à 1 %
 - P=1 bar : probabilité de décès direct de 1 % (éclatement des poumons)?
- Effets missiles

LE ROLE DE L'EXPLOITANT

Loi du 30 juillet 2003

La loi du 30 juillet 2003 réaffirme la responsabilité de l'exploitant :

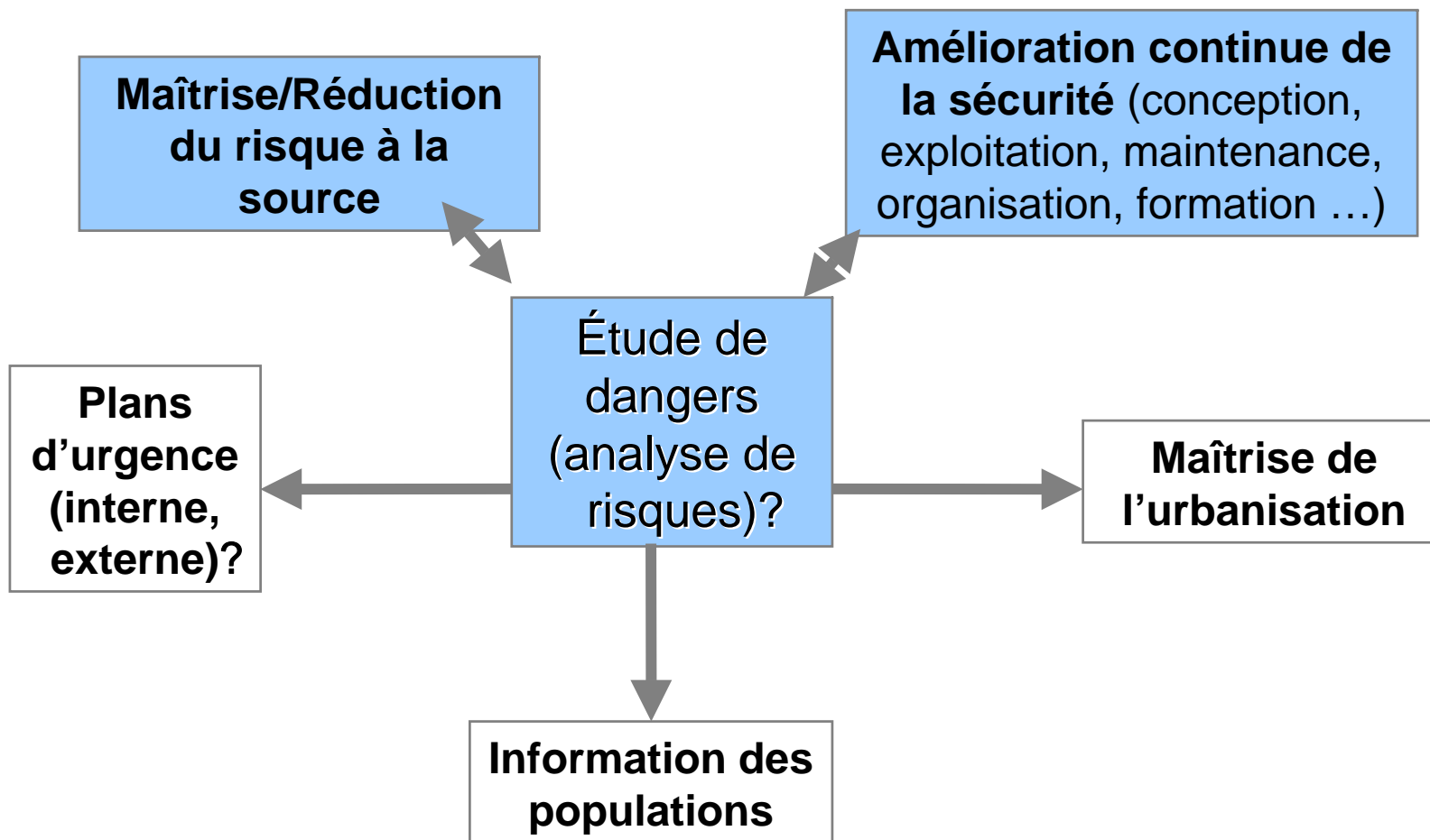
- les installations doivent être conçues, construites, exploitées et entretenues en vue de prévenir les accidents majeurs →

MAITRISE DES RISQUES

- démonstration **par l'exploitant** de la maîtrise de ses risques → **ETUDE DE DANGERS**

(Le tout sous le contrôle de l'Etat)?

L'étude de dangers au cœur de la prévention des risques



Principes généraux d'une étude de dangers



- 1) Description des installations et produits
→ Définition des potentiels de dangers



- 2) Description de l'environnement du site
→ Caractérisation de la vulnérabilité



- 3) Analyse de l'accidentologie
→ Profiter des enseignements tirés des accidents du passé

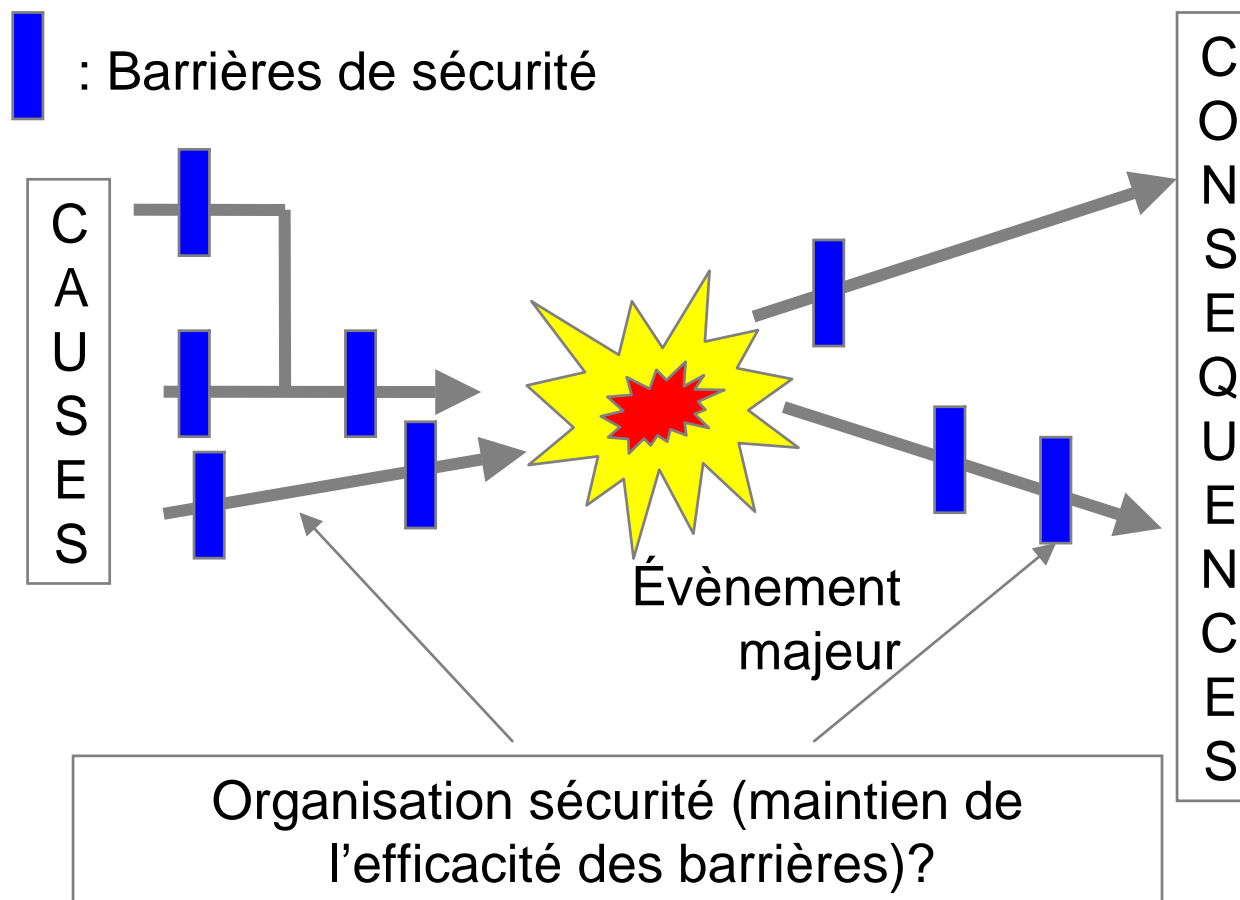
Principes généraux d'une étude de dangers



4) Analyse des risques prenant en compte la probabilité, la gravité et la cinétique

- C'est le cœur de l'étude
- Réalisée par une équipe multidisciplinaire (exploitation, maintenance, conception, sécurité, ...)?
- Identifier les risques d'accident en recensant les causes possibles, les conséquences envisageables et les barrières de sécurité visant soit à limiter l'occurrence de la cause, soit à limiter les effets de l'événement.

Principes généraux d'une étude de dangers



Principes généraux d'une étude de dangers

→ Réduire l'aléa = action possible sur 3 axes :

- Réduction du danger :



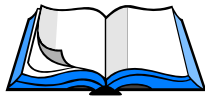
- Réduction de la probabilité :



- Réduction de la gravité :



Principes généraux d'une étude de dangers



5) Résumé non technique de l'étude de dangers

- Compréhension par un large public
- Participe à la culture partagée du risque

Maîtrise des risques au quotidien



La maîtrise des risques ne se limite pas à une démonstration papier, l'industriel doit la faire vivre au quotidien à travers une

organisation sécurité :

- Formation des opérateurs
- Exploitation des installations
- Maintenance (installations, barrières de sécurité, ...)?
- Surveillance et contrôle de l'application des procédures sécurité
- ...

Les outils de maîtrise du risque

- **Le rôle de l'État est :**
 - 1° Faire réduire le risque à la source : prescriptions techniques
 - 2° Obtenir de l'exploitant un plan d'organisation interne en cas de situation accidentelle : le POI
 - 3° Obtenir de l'exploitant une information des tiers sur les comportements en cas de situation accidentelle : sirène, plaquettes d'info, réunions d'info, etc...
 - 4° Organiser les secours en cas de situation catastrophique à travers des plans d'urgence : les PPI
 - 5° Organiser la maîtrise de l'urbanisation pour les risques résiduels
 - 6° Inspecter et contrôler les sites à risque

Le site ARKEMA à Balan

- . Présentation
- . Démarche de maîtrise des risques mise en œuvre par l'exploitant

Campagne régionale d'information

**SPIRAL RISQUES
INDUSTRIELS**

Secrétariat Permanent pour la Prévention
des Pollutions Industrielles et des Risques
dans l'Agglomération Lyonnaise



Conclusions

- **Thèmes à aborder lors de la prochaine réunion :**
 - Présentation de la démarche PPRT par la DRIRE
 - Présentation des conclusions de l'étude des dangers par Arkema
 - Présentation du périmètre d'études et du projet d'arrêté de prescription du PPRT
 - Discussion sur ces thèmes
- **Calendrier**
- **Conclusion du président du CLIC**